

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	15

Date de la convocation : 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Janneyrias, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Des Gycines de Janneyrias, nouveau lieu de réunion des conseils municipaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire ;

Présents : MM.MMES Jean-Louis TURMAUD- Nathalie ROUBA-LOPRETE- Roger ALLIGIER - Magali LABOUREUR - Jean-Jacques LALLAIN- Jeannette JAKUBOWSKI - Claude STOCKY- Maud PELOSSIER - Axel PEROTTI - Denis PAUGET -Julien ROCHON-Clélia SELSEK-ATOCH- Mickaël FOULTIER.

Absents : MM. MMES. LECHES Norbert, LECHES Fabien ; SALSINI Françoise ; PAOLUCCI Laurie ;

Pouvoirs : Madame BECHARD Malissa a donné pouvoir à Madame LABOUREUR Magali ;

Monsieur MESSAOUDI Chokri a donné pouvoir à Monsieur FOULTIER Mickaël.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur PEROTTI Axel

Extension du système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune de Janneyrias

Monsieur LALLAIN Jean-Jacques rappelle qu'au cours des années passées, la commune a connu des lieux de tensions à proximité ou dans l'espace public entraînant des dommages aux biens et des atteintes aux personnes.

13 premières caméras ont été implantées en 2014, principalement en centre village. La commune de JANNEYRIAS est concernée par une délinquance avant tout exogène. Outre les cambriolages, les rassemblements nocturnes générant des nuisances sonores, des incivilités, il est à déplorer des atteintes sur les entreprises de la ZAC Bois St Pierre située au nord de la commune. Les délinquants ont tendance à œuvrer hors du champ des caméras actuelles (centre bourg, école primaire). De nouveaux commerces et sociétés de services se sont installés en centre bourg, non couverts par les caméras actuelles. L'un d'entre eux a déjà fait l'objet de cambriolages à 3 reprises depuis sa récente ouverture. Un gymnase nouvellement inauguré ne dispose d'aucune couverture de vidéosurveillance. De plus il est constaté depuis au moins 3 ans, des épaves de voitures qui sont incendiées et abandonnées sur notre territoire (1 à 2 par mois) lesquelles ont servi à commettre des délits sur d'autres communes environnantes (périphérie). L'extension envisagée permettrait de couvrir à peu près, l'ensemble de la commune. A noter également la proximité immédiate avec l'aéroport Lyon St Exupéry et de la gare TGV qui demeurent des zones très sensibles et génèrent une circulation limitrophe de plus en plus intense.

Enfin un projet tram-train reliant CREMIEU à MEYZIEU est à l'étude. Une gare et un grand parking sont prévus à JANNEYRIAS.

Ainsi l'apport de 14 nouvelles caméras de technologie moderne, profitant de l'implantation récente de la fibre optique, permettrait de juguler les différentes atteintes constatées durant ces dernières années, de relever les renseignements d'identification tant des piétons que des véhicules (caméras lecture de plaques prévues à cet effet) et favoriser ainsi l'élucidation des actes malveillants par les militaires de la gendarmerie, de renforcer le sentiment de sécurité.

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation et d'extension de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique. Ainsi, au sein des périmètres concernés des caméras seront installées permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires. Le dispositif de visionnage en direct des images sera installé en mairie dans un local dédié.

L'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

Aussi, l'État a été sollicité, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La subvention pourrait se monter entre 20 et 50 %. La Région sera quant à elle également sollicitée par le biais d'une subvention qui devrait se monter à 50% de la facture. Enfin, une demande de subvention au titre de la DETR sera demandée à la préfecture de l'Isère dont le taux attribué est de 20 %.

Monsieur LALLAIN Jean-Jacques rappelle que le référent sûreté du groupement de gendarmerie de l'Isère a été sollicité. Ce militaire a établi un diagnostic de vidéoprotection en octobre 2020 en présence et sur les indications du conseiller délégué à la sécurité ainsi que du policier municipal.

APRES DEBAT. LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 13 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE :

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le



ID : 038-213801970-20220831-2022036-DE

- APPROUVE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection pour atteindre l'objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal,
- APPROUVE la mise en place d'un Marché de Procédure Adapté impliquant une nouvelle mise en compétition des différents fournisseurs en vidéoprotection avec un commencement des travaux à partir de septembre 2023,
- AUTORISE le Maire à préparer les demandes de subvention auprès des autorités administratives (Région, Préfecture et FIPD) et enfin de constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale.

Ces dépenses seront bien entendues inscrites au Budget de la commune pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

**Le Maire,
Jean-Louis TURMAUD**